



**HAL**  
open science

# Migrations dans l’océan Indien : quand la guerre et la colonisation provoquent des migrations, étude des cas de La Réunion et de Madagascar dans les années 1860-1910

Daniel Varga

► **To cite this version:**

Daniel Varga. Migrations dans l’océan Indien : quand la guerre et la colonisation provoquent des migrations, étude des cas de La Réunion et de Madagascar dans les années 1860-1910. *Revue historique de l’océan Indien*, 2017, Migrations, migrants et exils Dans les pays de l’Indianocéanie XVIIe-XXe siècles, 14, pp.242-259. hal-03260657

**HAL Id: hal-03260657**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03260657v1>

Submitted on 15 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Migrations dans l'Océan Indien : quand la guerre et la colonisation provoquent des migrations, étude des cas de La Réunion et de Madagascar dans les années 1860-1910**

Daniel Varga

Professeur d'histoire en CPGE Lettres et HEC  
Lycées Leconte de Lisle et Bellepierre, Saint Denis  
CRESOI – OIES

La Réunion, vieille colonie française, connaît un renouveau de ses flux migratoires avec la fin de l'esclavage et la mise en place de l'engagisme. Cherchant à tirer profit de la relance de la colonisation française au XIX<sup>e</sup> siècle, les élites réunionnaises entendent tirer parti de la situation pour attirer la main-d'œuvre jugée indispensable à l'économie de plantation.

Après l'esclavage, officiellement aboli en 1848, les planteurs recourent à l'engagement par contrat de travailleurs venant là encore d'Afrique et d'Asie, et même parfois d'Océanie. La politique d'engagisme est plus le fait d'initiatives locales que d'une politique officielle décidée par le ministère de la Marine d'abord, et des colonies ensuite.

Mais un autre type de migrations touche Madagascar en provenance d'Afrique du sud. Après la seconde guerre des Boers, certains vaincus tentent de s'installer dans la Grande Île.

Il s'agira donc de montrer comment la guerre et le contexte de colonisation créent de nouvelles vagues migratoires dans l'océan Indien entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Nous étudierons ces mouvements migratoires à travers deux territoires :

- La Réunion avec l'engagisme vietnamien après la guerre de colonisation
- Madagascar des essais de migration depuis le Transvaal qui sort de la terrible guerre des Boers.

### **I – La Réunion et l'engagement de main-d'œuvre depuis le Vietnam**

Il y a eu deux vagues d'engagisme vietnamien à La Réunion. Une première qui concerne la période 1863-1870 et une seconde en 1901. Transfert minoritaire en comparaison de l'engagisme indien ou africain, il n'en demeure pas moins une étape importante de l'histoire de l'île dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### **Le lobby colonial réunionnais**

L'esclavage aboli en 1848, La Réunion doit trouver d'autres modes de recrutement de population. Elle conserve d'abord les anciens centres

d'approvisionnement en esclaves, remplaçant la traite par des contrats d'engagement. L'Afrique fournit ainsi des contingents d'engagés, puis c'est au tour de l'Inde. L'île, qui connaît une période de forte croissance sucrière grâce à une demande mondiale en hausse, cherche de nouveaux centres d'approvisionnement en engagés. Mais les Anglais décident en 1860 de mettre fin à l'immigration d'engagés indiens à La Réunion. Ils préfèrent réserver à leur propre colonie l'arrivée de la main-d'œuvre en provenance des Indes impériales.

Le développement de la canne amène les planteurs à recruter toujours plus de main-d'œuvre. A peine la colonisation de la Cochinchine débute-t-elle que La Réunion envoie un agent de recrutement à Saigon. Elle suit et encourage la colonisation de l'Indochine. Un véritable lobby colonial se met en place en faveur de la colonisation, dont La Réunion espère tirer des bénéfices, en l'occurrence une source d'approvisionnement assurée en main-d'œuvre.

Alors que la présence française au sud-Vietnam reste très fragile, le Gouverneur et les planteurs de La Réunion appellent de tous leurs vœux la poursuite et la réussite de l'expédition française sur les rives de la rivière Saigon et cela dès septembre 1859 : « Nulle part, plus qu'ici, vos succès n'ont été plus appréciés, nous les avons suivis avec un intérêt d'autant plus réel que nous comprenons combien ils pouvaient nous être avantageux, surtout si en allant chercher des bras en Cochinchine, nous pouvons encore en tirer des riz et d'autres provisions alimentaires pour lesquels nous sommes tributaires de l'Inde... Il m'est bien agréable d'être peut-être le premier qui cherche à tirer parti de la conquête que nous ont donnée vos magnifiques succès ; j'espère bien que vous en serez récompensés ainsi que vous le méritez et que la guerre d'Italie n'aura en rien diminué l'éclat que vous avez jeté sur nos armes dans l'extrême Orient »<sup>636</sup>.

La Cochinchine intéresse La Réunion à plusieurs titres. Elle peut fournir de la main-d'œuvre, mais aussi des produits qui manquent sur l'île. La Réunion a été jusque-là tributaire de l'Inde anglaise pour l'approvisionnement en main-d'œuvre et en fournitures alimentaires. Les colons réunionnais espèrent ainsi gagner en indépendance et en richesse grâce à ces terres d'Asie sous contrôle français. Le 6 septembre 1859, le gouverneur Darricau introduit ainsi l'envoyé réunionnais chargé de recruter la main-d'œuvre vietnamienne : « Il a pour mission de vous voir, de vous communiquer les instructions qu'il a reçues et si vous l'y autorisez, il prendra tous les renseignements nécessaires pour que nous puissions recourir à l'émigration cochinchinoise ainsi que le disent les instructions (...) C'est donc avec les plus grandes instances que je vous prie de lui accorder votre bienveillance, de l'aider dans ses recherches et de lui donner en un mot, tous les moyens de réussir »<sup>637</sup>.

<sup>636</sup> ANOM (Centre d'archives d'outre-mer, Aix en Provence), FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre du Gouverneur Darricau à l'amiral Rigault de Genouilly, le 6 septembre 1859.

<sup>637</sup> ANOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre du gouverneur Darricau à l'amiral Rigault de Genouilly, le 6 septembre 1859.

Charles Desbassayns, qui préside le conseil général de l'île écrit de son côté le 8 février 1860 : « La perspective d'un nouveau marché pour l'approvisionnement de la colonie en riz offrait un sérieux intérêt puisque le commerce local déclare que l'augmentation des droits de fret et de prix de revient supporté par cette denrée de première nécessité ne lui permet plus d'importer du riz aux conditions réputées raisonnables, particulièrement pour la classe pauvre... Il était vraisemblable, d'après ce qu'avaient dit les capitaines venant de Cochinchine, qu'on y trouverait des approvisionnements considérables de bois dont le besoin devient de plus en plus impérieux pour notre colonie... Le pays souffre (...) et il est persuadé aussi que lorsque le gouvernement métropolitain connaîtra bien sa position, il fera tous ces efforts pour lever les obstacles qui s'opposent au seul remède dont il attend son salut... »<sup>638</sup>.

La colonisation du Vietnam devient la planche de salut de La Réunion. Au-delà de la rhétorique, les planteurs de La Réunion cherchent bien à faire pression sur la métropole pour qu'elle ne renonce pas à son entreprise dans le delta du Mékong. Après une période de confusion, la mission confiée à Hyppolite Dizac est reconnue par le ministère de la marine<sup>639</sup>. Le vice-amiral Charner, commandement des forces françaises dans les mers de Chine adresse aux autorités maritimes placées sous ses ordres en Chine et Cochinchine des recommandations pour qu'elles facilitent les convois d'émigrants<sup>640</sup>.

### Arrivée des Vietnamiens à partir de 1863

C'est en 1863 que les premiers convois de Vietnamiens arrivent à La Réunion en provenance de Cochinchine, soit quatre années après l'envoi d'Hyppolite Dizac, chargé de l'engagement de travailleurs vietnamiens. Cela montre les difficultés rencontrées pour aboutir à un premier envoi. Le vice-amiral Bonard, qui commande en Cochinchine explique à son collègue de La Réunion les particularités du premier convoi. En raison du climat de révolte qui persiste dans le pays, Bonard n'a pu trouver d'engagés libres volontaires pour la Réunion. Il a fait signer des contrats de cinq ou six ans. Il se justifie ainsi : « Je n'aurais pas fait un pareil envoi à La Réunion si M. Dizac ne m'en avait pas fait la demande formelle »<sup>641</sup>.

Il s'agit d'ailleurs pour l'amiral davantage de prisonniers de guerre affectés à des travaux publics que de prisonniers de droit commun. Bonard

<sup>638</sup> ANOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre de Charles Desbassayns datée du 8 février 1860.

<sup>639</sup> Daniel Varga, « Les Vietnamiens à La Réunion, de la déportation à l'émigration volontaire (1859-1910) », *Revue Outre-Mers*, n° 374-375, 1<sup>er</sup> semestre 2012.

<sup>640</sup> ANOM, FM, SG, carton 316, dossier 1913, lettre du ministre de la marine au ministre de l'Algérie et des colonies, le 16 novembre 1860.

<sup>641</sup> ANOM, FM, SG, carton 316 dossiers 1913, lettre du Gouverneur de Cochinchine au Gouverneur de La Réunion datée du 6 janvier 1863, publiée au JO de La Réunion, le 21 février 1863.

comme Dizac s'accordent pour affirmer que dès la pacification assurée, la Cochinchine sera en mesure de fournir un nombre important d'immigrants. Ils se fourvoient mais confortent ainsi tant La Réunion que le ministre des colonies sur les capacités démographiques de la Cochinchine.

Ce premier convoi compte 128 Vietnamiens. La plupart sont des condamnés à des peines de prison, mais certains d'entre eux peuvent s'embarquer avec femmes et enfants. Sur ce nombre, 80 sont engagés pour une période six ans, les 48 autres, sans doute condamnés à une peine plus légère, ne s'engagent que pour une période de cinq années. Ce premier convoi est un convoi de détenus, transportés avec leurs chaînes. Leur arrivée à La Réunion ne se fait pas sans mal. Le navire parvient à débarquer une dizaine de passagers au Butor, à Saint Denis le 18 février 1863. Aucun Vietnamien n'en fait partie. Les Vietnamiens restent à bord afin d'être transportés à la Grande Chaloupe pour y être mis en quarantaine ; mais l'arrivée d'un puissant coup de vent oblige le navire à reprendre le large le 20 février ; les vents d'ouest empêchent les opérations de débarquement à la Grande Chaloupe ; le navire doit ensuite se dérouter vers Madagascar ; il est pris en charge par un autre navire, *La Perle*, parti à sa recherche en baie de Tamatave ; les Vietnamiens sont débarqués à Sainte Marie, mais sont décimés par la fièvre et la dysenterie<sup>642</sup>. *La Syrène* essaie de procéder à des réparations, et pendant ce temps les Vietnamiens tentent de survivre comme ils le peuvent avec l'aide, qu'on imagine limitée, du Commandant militaire de Sainte Marie.

C'est finalement *La Renommée* qui débarque, en mai 1863, le premier convoi de Vietnamiens. Il est composé de 130 « Annamites condamnés et 3 femmes condamnées » embarqués à Saïgon. Ils sont pour la plupart originaires de la province de Go-Cong, au sud de Saïgon. Mais cette première migration donne lieu à un malentendu : Le Gouverneur et les grands planteurs de La Réunion sont persuadés que la Cochinchine, terre d'Asie, est forcément peuplée, et que les populations locales alimenteront facilement les convois d'engagés vers La Réunion : « Je vois au surplus par votre correspondance que sans recourir à aucune expédition extraordinaire on peut facilement trouver en Cochinchine un recrutement abondant. L'introduction des femmes en nombre proportionné à celui des hommes, 25 % tel qu'on l'a réglée pour les immigrants de l'Inde, non seulement ne doit pas être considérée comme une difficulté, mais deviendrait même une nécessité de l'immigration dans des proportions un peu plus étendue »<sup>643</sup>.

Cette conviction est répétée le mois suivant. Cette propagande n'épargne pas les milieux officiels, prenant au pied de la lettre les récits dithyrambiques de la conquête du delta du Mékong faits par la presse : « D'après les détails que fournissent les journaux sur les explications (sic) qui ont eu lieu récemment en Cochinchine, je suppose qu'il ne doit pas être très

<sup>642</sup> ANOM, FM, SG, carton 316, information relatée par *Le Sémaphore de Marseille*, dans son numéro du 10 juin 1863.

<sup>643</sup> ADR, 12M54 : dossier réception des Annamites, lettre du Gouverneur de La Réunion Darricau au gouverneur de la Cochinchine datée du 6 mai 1863.

difficile à M. Dizac de composer plusieurs bons convois soit avec des prisonniers soit avec des populations chrétiennes, qui sont venues chercher refuge sous le canon de nos forts »<sup>644</sup>.

Or la Cochinchine n'est pas la région la plus peuplée du Vietnam. Les chiffres précis manquent, mais Charles Meyer rappelle que les services français évoquent alors une population de 1 204 287 (sic) habitants pour la Cochinchine en 1867<sup>645</sup>. On ne peut donc parler de région surpeuplée et en quête d'émigration. Traditionnellement, c'est le delta du fleuve rouge, au nord du pays, qui concentre les plus fortes densités. Le Vietnam est alors en pleine colonisation, mais on connaît mal alors ses ressources démographiques et humaines. Le Gouverneur-Commandant de Cochinchine prévient d'ailleurs son collègue de La Réunion qu'il ne faut pas compter sur un grand courant migratoire : « Bien qu'il m'ait été possible de vous faire un nouvel envoi d'Annamites, je crois devoir vous dire, M. le Gouverneur, qu'il ne me paraît pas que l'on doive compter trop comme vous semblez le penser, sur les ressources de l'immigration. La population de la basse Cochinchine est, vous le savez, peu nombreuse, et les habitants consentent, en général, assez difficilement, à se dépayser »<sup>646</sup>.

Le troisième convoi pour l'année 1863 quitte Saigon à bord du navire de commerce *Christophe Colomb* le 31 juillet et arrive à La Réunion quelques semaines plus tard. Il y a 86 Vietnamiens sur ce navire. Ces condamnés sont contrôlés par une garde militaire ainsi que par un médecin pour l'état sanitaire<sup>647</sup>. Ils ont tous été condamnés pour délits politiques ou crimes de piraterie. Il ne s'agit cependant que des condamnés à des peines limitées, n'excédant pas cinq ou six ans. Ils ont accepté un engagement de six années pour travailler sur l'île à la place de leur emprisonnement au Vietnam.

Un quatrième et dernier convoi débarque 109 condamnés vietnamiens le 12 décembre 1863. L'année 1863 est marquée par l'arrivée de quatre convois de Vietnamiens à La Réunion, dont le premier finit sa route à Madagascar sans parvenir à débarquer les condamnés à son bord.

C'est un courant migratoire bien particulier qui se met donc en place en 1863. 325 Vietnamiens arrivent ainsi à Bourbon. Si le chiffre est notable, il reste cependant bien faible au regard de celui des autres engagés, au nombre de 64 948. L'apport vietnamien apparaît bien faible, mais il s'agit alors d'une expérience liée à la colonisation du delta du Mékong. Le 23 mai 1864, le Gouverneur de Cochinchine écrit au ministre de la marine pour lui répéter qu'il ne faut pas envisager une immigration importante de la Cochinchine vers La Réunion : « On ne peut tenter d'ouvrir en Cochinchine

<sup>644</sup> ADR 12M54 : Lettre du gouverneur de La Réunion au gouverneur de Cochinchine, 6 juin 1863.

<sup>645</sup> Charles Meyer, *Les Français en Indochine*. Paris : Hachette, 2<sup>e</sup> édition, 1996, p. 70.

<sup>646</sup> ADR 12M54 : Réponse du Gouverneur commandant en chef de Cochinchine au gouverneur de La Réunion, 29 juillet 1863.

<sup>647</sup> Les six militaires composant l'escorte sont des convalescents, obtenant un congé sanitaire pour la France. Ils accompagnent et surveillent les engagés de Cochinchine à La Réunion et poursuivent ensuite leur voyage jusqu'en France.

de nouveaux centres de recrutement à La Réunion, mais que la chose fut-elle même possible, il importerait à l'avenir de notre nouvelle colonie à cause de l'importance relativement faible de la population, de ne point pousser ces expatriations... C'est donc toujours parmi les rebelles vagabonds ou pirates qui sont arrêtés journellement dans l'intérieur que l'on pourra recruter des immigrants pour La Réunion. J'estime qu'à moins d'un changement dans le caractère de notre occupation en Cochinchine, on trouvera, par année dans ces catégories d'individus, de quatre à six cents hommes consentant à s'expatrier aux mêmes conditions que ceux qui vous ont été précédemment envoyés »<sup>648</sup>.

L'expédition d'Annamites sert par ailleurs la politique des Français en Cochinchine. Il s'agit d'utiliser l'arme de l'exil comme moyen de pression sur les révoltés au Vietnam. On demande au Gouverneur de La Réunion de ne pas se cantonner à la seule vision des besoins de son île mais d'envisager la politique coloniale de la France dans un cadre plus vaste : « Vous voudrez bien ne pas perdre de vue que la crainte d'être transportés dans nos autres colonies pour y travailler pendant un certain temps exerce une très grande influence sur l'esprit des Annamites et constitue pour l'administration française un puissant moyen d'action sur ces populations »<sup>649</sup>.

C'est un rappel à l'ordre ferme et sévère. Le Gouverneur de La Réunion s'exécute rapidement. Les engagés sont libérés et incorporés dans les brigades de l'atelier colonial pour effectuer des travaux de route. Ils sont alors traités comme les autres immigrants. La même demande est répétée le mois suivant. Le gouverneur Darricau juge utile de réitérer ses réserves au gouverneur-commandant de Cochinchine : « Il n'est pas possible évidemment de scruter les antécédents de tous les immigrants que vous pourrez avoir à nous expédier, mais je vous prie de vouloir bien faire écarter tous les sujets dont les tendances à la turbulence et l'hostilité contre la population française pourraient être connues. Nous n'avons ici qu'une très faible garnison et pour procurer au pays de nouveaux éléments de travail, nous devons nous garder d'y introduire des éléments de désordre. J'adresse des recommandations en ce sens à M. Dizac »<sup>650</sup>.

Le ministère doit d'ailleurs préciser aux autorités locales que les condamnés engagés pour La Réunion le sont sous condition d'être traités comme des engagés libres. Une dépêche du 20 juillet 1863 est envoyée par le ministère au Gouverneur Darricau, concernant le régime auquel doivent être soumis les condamnés vietnamiens : « La mesure politique qui les atteint ne les met pas au rang de condamnés des tribunaux des colonies et il convient

---

<sup>648</sup> ANOM, FM, SG, carton 316 dossier 1913.

<sup>649</sup> ANOM, FM, SG, carton 316 dossiers 1913, lettre du ministre des colonies au Gouverneur Darricau, le 4 juin 1863.

<sup>650</sup> ADR, 12M54 : Lettre du gouverneur de La Réunion au gouverneur de Cochinchine, 6 juin 1863.

d'éviter avec soin tout ce qui pourrait ressembler à une aggravation quelconque de la peine qu'ils ont encourue »<sup>651</sup>.

Alors que le Gouverneur de Cochinchine continue à évacuer ces cas difficiles, le Gouverneur de La Réunion voit d'un mauvais œil l'arrivée de prisonniers vietnamiens. Les planteurs réunionnais espéraient voir la Cochinchine offrir un appoint intéressant à la migration indienne. Or la qualité des engagés tend à faire de La Réunion une colonie semi pénitentiaire.

Les engagés vietnamiens de cette période ne sont pas en majorité des criminels de droit commun. Les transportés apparaissent plutôt comme des patriotes jugés comme peu dangereux. Les criminels condamnés pour des crimes de sang sont envoyés vers le bagne de Poulou-Condor.

### **Des Vietnamiens à La Réunion : un engagisme limité**

Les engagés vietnamiens sont avidement recherchés dans un premier temps. La mairie de Salazie sollicite en 1866 les services du Gouverneur pour 25 engagés vietnamiens. Il s'agit d'améliorer la route qui relie Salazie à La Plaine<sup>652</sup>. Dix engagés vietnamiens sont finalement confiés à l'office municipal de Salazie.

En 1868, le gouverneur de La Réunion demande la suspension des convois de Vietnamiens vers la Réunion. L'économie sucrière est alors en crise sur l'île. Les Vietnamiens qui arrivent en octobre et décembre 1868 trouvent difficilement preneurs : « Les conditions dans lesquelles se trouve le pays sont si peu favorables, la gêne y prend de telles proportions en se généralisant que l'administration a eu beaucoup de difficultés à placer le convoi d'Annamites de la *Sarthe*. La répartition de celui venu par l'*Orne* rencontrera des obstacles plus grands encore, car il paraît renfermé un grand nombre d'hommes âgés... J'ai cru devoir informer M. le Gouverneur en chef de la Cochinchine de cette situation et le prier de suspendre jusqu'à des temps meilleurs tout envoi de condamnés annamites à La Réunion »<sup>653</sup>. Le contexte économique a bien changé. La Réunion en quête d'engagés en 1860 doit désormais faire face à la crise sucrière.

L'engagement de ces Cochinchinois prévoyait donc le retour libre chez eux à la fin de leur période. Comme pour les autres communautés, il y a des cas où des journées de emploi sont exigées par les propriétaires avant d'accorder le rapatriement. Les rapatriements sont rares avant 1869 : on en compte 24 alors qu'à cette date, il y a plus d'un millier de Vietnamiens sur l'île. Les choses s'accroissent à partir de 1869 avec 144 rapatriements, puis 137 en 1873 et enfin 85 en 1875. Les engagements étant de cinq ou six

---

<sup>651</sup> ADR 12M54, Lettre du ministère de la marine et des colonies au gouverneur de La Réunion envoyée le 30 octobre 1868.

<sup>652</sup> ADR, 12M54 : lettre demandant travailleurs annamites, 6 mai 1866.

<sup>653</sup> ANOM, FM, SG, carton 316 dossier 1914, lettre du Gouverneur de La Réunion Dupré au ministre des colonies, le 17 décembre 1868.



années et la dernière arrivée de Vietnamiens datant de fin 1868, les derniers retours auraient dû avoir lieu vers 1874. Or, en raison de rengagements ou de jours de pénalités, les rapatriements durent jusqu'en 1883. Ainsi, on relève encore 23 rapatriements en 1877, puis encore 76 en 1881. Le total des rapatriements atteint alors 491 pour la période 1864-1883. Même avec les décès et quelques départs pour Maurice, un certain nombre de Vietnamiens – plusieurs centaines sans doute – sont restés sur l'île, se diluant ainsi dans la population où le métissage existe déjà<sup>654</sup>. Considérés comme Chinois, ils ne laissent pas alors une forme particulière de leur présence, mais le souvenir n'en est pas oublié, car une seconde vague d'engagisme se mettra en place au tournant des années 1900. Plusieurs centaines d'engagés rentrent en Cochinchine<sup>655</sup>.

### Seconde vague d'engagisme vietnamien en 1901

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, La Réunion se lance dans une nouvelle vague d'engagisme. La mise en service du chemin de fer en 1881, puis l'ouverture du port de la pointe des Galets, permettent le désenclavement de l'île. La Réunion se met à rêver d'exportations plus importantes. Il faut sans doute voir là l'explication de la campagne de recrutement de main d'œuvre. Des opérations de recrutement sont lancées au Mozambique mais aussi à Java en Indonésie, où le consul de France apporte son aide dans cette colonie hollandaise. L'Indochine revient alors à l'esprit des propriétaires réunionnais. Le Gouverneur Paul Doumer rassure La Réunion, il ne s'oppose pas à l'engagisme vietnamien vers La Réunion, mais il entend imposer des règles strictes pour éviter les abus observés quelques années auparavant en Nouvelle-Calédonie : « A la suite des abus commis lors des premiers envois d'émigrants à la Nouvelle-Calédonie, j'ai été amené à prendre de grandes précautions pour garantir aux Indochinois, mes administrés, la sauvegarde de leurs intérêts... En ce qui concerne l'émigration périodique que vous désirez mettre en pratique, je vous ferai remarquer que l'Indochine, bien que possédant une population très dense en certaines régions, renferme également de vastes contrées presque inhabitées et en partie incultes... L'Annamite ne se déplace que fort difficilement et ne quitte les deltas qu'à regret... C'est vous indiquer le préjudice que causerait à notre colonie une émigration de travailleurs prenant une certaine importance. Malgré cela, j'estime qu'avec les garanties qu'il est de mon devoir d'exiger, il serait possible de laisser recruter un nombre d'indigènes qui reste à fixer, mais qui sera certainement inférieur au chiffre de 1200 que mentionne votre lettre du 15 octobre 1898 »<sup>656</sup>.

---

<sup>654</sup> Si nous avons des témoignages de descendants de Vietnamiens arrivés en 1901, nous n'avons de témoignages du premier engagisme vietnamien.

<sup>655</sup> Daniel Varga, « Les Vietnamiens à la Réunion, de la déportation à l'émigration volontaire (1859-1910) », art. cité.

<sup>656</sup> ADR 12M54. Lettre de Paul Doumer au Gouverneur Beauchamps datée du 29 mai 1899.

L'Indochine, perle de l'empire, suscite donc beaucoup d'espoirs, et l'on est là entre le mythe et la réalité. Après l'échec de l'engagisme dans le sud-Vietnam, on espère obtenir de meilleurs résultats dans le delta du Fleuve rouge, plus peuplé. Le Gouverneur Beauchamps entend prendre en main lui-même ce nouvel engagisme. Il se rend à Hanoi pour y rencontrer Paul Doumer et mettre au point les conditions de l'engagement. Il est très actif pour la reconnaissance extérieure de l'île. La Réunion participe alors à des expositions, comme celle de Paris en 1900, mais aussi celle de Hanoi en 1902.

C'est en 1901 qu'arrivent les convois de Nord-Vietnamiens. Il semble d'ailleurs n'y avoir eu que quatre arrivées de Vietnamiens lors de cette reprise de l'engagisme en provenance d'Indochine, arrivées qui se sont toutes concentrées sur l'année 1901.

Le 11 mai, 34 hommes et femmes arrivent à bord de *L'Iraouaddy* des Messageries Maritimes. Le 10 juin, ce sont 63 adultes et 2 enfants de moins de dix ans qui ont embarqué à bord du *Yang-Tsé* des MM. Le 8 décembre, on compte 26 engagés à bord de l'*Oxus* des MM, et le 20 décembre 1901, arrivent 50 vietnamiens par *L'Iraouaddy* ; soit un total de 175 engagés vietnamiens. C'est relativement peu, si l'on compare ce chiffre aux 812 coolies chinois qui arrivent en octobre de la même année<sup>657</sup>.

Deux rapatriements sont assurés par les Messageries Maritimes en 1907, pour un total de 76 personnes, qui débarquent à Haiphong, le grand port du Tonkin ; 60 sont rapatriés en février, puis 16 en août<sup>658</sup>. Si on ajoute à ces 76 rapatriés 22 noms dont la localisation nous est donnée par d'autres sources, on peut ainsi localiser 98 de ces engagés, c'est à dire 56 % des effectifs vietnamiens. Les chiffres sont donc à nuancer, mais donnent cependant une idée intéressante de la répartition de cet engagisme tonkinois. A partir de ces noms, on a pu déterminer l'âge des engagés au moment de leur rapatriement ; ils avaient en moyenne 25 ans et demi, sans compter les enfants nés sur l'île. C'est donc une population jeune qui arrive à La Réunion, ce qui n'a rien d'étonnant, l'engagement demandant une certaine condition physique afin de travailler dans les plantations. En dehors des enfants autorisés à accompagner leurs parents, les âges attestés de ceux qui signent un contrat d'engagement vont de 16 à 50 ans. Les conditions sont différentes de celles requises lors du premier engagement dans les années 1860. Ce ne sont plus des prisonniers qui trouvent dans l'engagisme une peine de substitution, mais des engagés libres. Cet engagement se limite à l'année 1901 et reste sans suite.

---

<sup>657</sup> Edith Wong-Hee-Kam, *La Diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*, thèse de doctorat, EHESS, Paris, 1994 (Vol. I : 494 p., Vol. II : 292 p.), publiée en coédition par l'Université de la Réunion et L'Harmattan (1996), p. 10.

<sup>658</sup> AVN N° 1 Hanoi – RST (archives de la résidence supérieure au Tonkin), -M11, dossiers 39554 et 80151. Cette liste des 98 Vietnamiens ayant servi à notre tableau est constituée à partir des listes de rapatriés retrouvés au Vietnam et celles des jours de réemploi indiquées par les archives à La Réunion aux ADR 12M54.

## II – Guerres et migrations à Madagascar

### Volonté de François de Mahy

La Réunion affirme au XIX<sup>e</sup> siècle ses prétentions sur Madagascar. François de Mahy, député de Saint Pierre, joue un rôle déterminant dans la colonisation de Madagascar. Du 29 janvier au 21 février 1883, en moins d'un mois, il est par intérim, ministre de la marine et des colonies. Il saisit cette occasion pour lancer une expédition contre la Grande Île. Il souhaite que le nord de l'île passe sous le contrôle français<sup>659</sup>.

Mahy espère que cette expédition militaire permette l'assimilation complète de La Réunion à la France, faisant des Créoles des citoyens à part entière. Lorsque la Grande Île est finalement conquise, François de Mahy soutient la politique de « pacification » menée par Joseph Gallieni tout en incitant les Réunionnais à s'y installer. Il en a fait un moyen de salut pour son île natale. On encourage le départ des créoles pauvres vers Madagascar, leur faisant miroiter des conditions meilleures. Mais dans le même temps, on cherche à recruter une main-d'œuvre malgache. C'est donc un double flux qui s'installe entre les deux îles. Des Créoles démunis ou en quête d'aventure dans un sens, des engagés malgaches qu'on a du mal à recruter dans l'autre sens. La Réunion considère Madagascar comme un réservoir humain à son service. La nomination de Gallieni comme gouverneur de Madagascar suscite des espoirs à Bourbon. Il a en effet servi comme jeune officier à La Réunion entre 1872 et 1875<sup>660</sup>. Au début de la conquête de Madagascar, le nouveau Gouverneur se montre prêt à faciliter l'envoi de travailleurs vers La Réunion. Ce peut être des travailleurs librement engagés, mais pas seulement. Gallieni estime que le recrutement libre peut être avantageusement complété par les Malgaches considérés comme rebelles par l'armée française. Ainsi, à la fin de l'année 1896, il assure le Gouverneur de La Réunion qu'il est « disposé à faciliter la déportation dans cette île de familles entières d'insurgés comprenant les vieillards, adultes, femmes et enfants, qui seront faits prisonniers de guerre dans les régions de Madagascar encore insoumises »<sup>661</sup>. Gallieni est favorable alors à l'envoi de main-d'œuvre à La Réunion. En avril 1897, Madagascar envoie à La Réunion 24 Malgaches recrutés par Richard : 16 hommes, 7 femmes et un enfant de 8 ans.

Encore en août 1898, Gallieni exile à La Réunion huit chefs Malgaches de la province de Mananjary. Il les accuse d'avoir « fait preuve d'hostilité contre l'administration »<sup>662</sup>. Tous les exilés ne sont cependant pas les bienvenus à La Réunion. Ainsi en octobre 1897, Gallieni envoie à La

---

<sup>659</sup> Daniel Varga, « François Césaire de Mahy, un parlementaire réunionnais de premier plan sous la 3<sup>e</sup> République, le modèle d'une élite à la recherche de solutions extérieures aux problèmes de l'île », *Revue historique de l'Océan indien*, n° 13, 2016.

<sup>660</sup> Marc Michel, *Gallieni*. Paris : Fayard, 1989.

<sup>661</sup> ADR, 12M81, lettre du général Gallieni au Gouverneur de La Réunion, Emile Beauchamps, 10 décembre 1896.

<sup>662</sup> *Idem*, lettre du général Gallieni au Gouverneur Beauchamps, le 20 août 1898.

Réunion 33 rebelles déportés auxquels il ajoute un condamné à mort. Il s'agit d'un certain Rainingorivoa, âgé de 40 ans. Il a été condamné par la cour criminelle de Tananarive pour sa complicité dans l'assassinat de la famille Johnson. Comme il s'est rendu volontairement, Gallieni décide qu'on peut commuer sa peine en exil à vie à La Réunion. Il se débarrasse ainsi à bon compte d'un rebelle. Mais le service de l'émigration de La Réunion s'en émeut. Aucun engagiste ne veut d'un tel condamné sur sa plantation. L'engagement d'exilés condamnés pour rébellion n'est pas une nouveauté sur l'île. La même chose s'était produite en 1863, lors de la colonisation de la Cochinchine où des résistants vietnamiens s'étaient engagés comme peine de substitution à l'emprisonnement<sup>663</sup>.

En juillet 1900, Gallieni demande le retour de ces « rebelles » sur la Grande Île. Il s'agit de chefs rebelles, de prisonniers politiques ainsi que de leurs épouses, arrivés à La Réunion entre 1897 et 1899. Ces exilés malgaches sont rapatriés chez eux, où la main-d'œuvre manque, tandis que les planteurs réunionnais protestent d'être ainsi privés de travailleurs, pour qui ils ont payé des contrats d'engagement pour une période de cinq années. Ils s'estiment d'autant plus pénalisés que ce retour intervient en pleine campagne sucrière. Gallieni garantit au Gouverneur de La Réunion, Beauchamps, que la colonie de Madagascar dédommagera les engagistes de leur avance versée lors de l'engagement<sup>664</sup>. Gallieni montre ainsi qu'il n'entend pas seulement priver sa colonie de main-d'œuvre alors qu'il a de grands projets d'aménagement et de construction : il souhaite aussi le retour des Malgaches qui ont pu en être éloignés lors de la conquête.

La soif de main-d'œuvre de Gallieni est sans limite. Il n'est donc pas question de partage avec d'autres territoires, même au nom de la solidarité coloniale. Un décret du 6 mai 1903 pris par Gallieni interdit l'engagement de travailleurs malgaches vers d'autres territoires. Malgré ce décret, le nouveau Gouverneur de La Réunion, Paul Samary, s'ouvre en juillet 1903 à son collègue de Madagascar des besoins de travailleurs de son île. Il espère obtenir une autorisation exceptionnelle pour Bourbon et lui demande officiellement l'autorisation de procéder au recrutement de 500 travailleurs dans la partie Sud de Madagascar. Au vu des difficultés de recrutement évoquées plus haut, cela paraît complètement irréaliste et révèle la conviction des planteurs réunionnais de pouvoir se servir sans réserve à Madagascar. On recourt même à des méthodes frauduleuses pour trouver de la main-d'œuvre. Henri Adolph Stiel est un personnage qui illustre la situation d'une terre en proie à tous les appétits colonisateurs des Européens<sup>665</sup>. Il arrive en 1894 à Madagascar après des années passées en Afrique noire, notamment au

---

<sup>663</sup> Daniel Varga, « Un engagisme vietnamien à La Réunion », *Revue Historique de l'Océan Indien*, 2007.

<sup>664</sup> ADR, 12M81, Lettre du 31 juillet 1900 de Gallieni au Gouverneur de La Réunion Beauchamps.

<sup>665</sup> Daniel Varga « Stiel, un agent recruteur sans peur mais pas sans reproche à Madagascar », *Tsingy*, n° 15, 2013.

Mozambique. Sa biographie est mal connue. Mais le guide-annuaire de Madagascar et dépendances des années 1906-1907 le présente comme un prospecteur allemand<sup>666</sup>. Cela nous rappelle l'activité des marchands et aventuriers allemands en Afrique dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils s'imposent notamment dans le Sud-Ouest africain (actuel Namibie) ainsi que dans l'Afrique orientale allemande (actuelle Tanzanie). On trouve la trace de ses activités à Madagascar dans les archives d'outre-mer à Aix en Provence et départementales à La Réunion entre 1894 et 1908. Henri Stiel présente un profil d'aventurier sans scrupule, saisissant et créant toutes les occasions pour la réussite de ses intérêts. D'abord employé, il décide ensuite de mener ses propres affaires. Il parcourt Madagascar depuis 1894, c'est-à-dire au moment de la colonisation de l'île<sup>667</sup>. Il est alors directeur de l'agence de Tamatave de la Compagnie Française d'Entreprises Industrielles et Commerciales, société parisienne. Il participe ainsi à l'activité des sociétés capitalistes engagées dans la conquête coloniale. Tamatave est le port principal d'accès à Madagascar. Mais jouer les seconds rôles ne lui suffit pas. Pour une raison que nous ignorons, il est remercié par le directeur général de cette compagnie en juillet 1897. Il mène alors des opérations sur l'île pour son compte personnel. En 1899, il participe aux travaux préparatoires du tracé du chemin de fer de Tananarive à la côte Est (TCE), notamment autour de Lohariandava. Il y sert comme explorateur lors des travaux préparatoires du tracé de la ligne. Il participe en 1899 au relevé de la future ligne au sein de la mission des ingénieurs de Viliani et Geoffrai.

Il recrute des travailleurs étrangers. Cela concerne 24 hommes, en provenance de Dar es Salam, d'Arabie, de Turquie (sic) et d'Abyssinie. Henri Stiel informe Gallieni le 16 septembre 1903, qu'il embarque le lendemain à Tamatave sur un paquebot pour La Réunion avec 28 hommes recrutés dernièrement. On est loin des 5 000 hommes qu'il estimait pouvoir recruter si on lui laissait les coudées franches. Mais Stiel est surveillé de près à la demande de Gallieni. Le Gouverneur général se méfie de tout ce qui pourrait tarir les apports indispensables de main-d'œuvre pour la construction du TCE. Ainsi Etienne Dubosc-Taret, administrateur de la province de Tamatave, informe le Gouverneur qu'il est monté à bord du paquebot devant partir à La Réunion afin d'y contrôler l'embarquement ou non de Malgaches engagés par Stiel. A cause de l'hostilité de Gallieni, Stiel préfère s'éloigner quelque temps ; mais il recommence ses tentatives lors de l'arrivée d'un nouveau Gouverneur, Augagneur en 1905. Il propose alors un projet de recrutement étalé sur quatre ans. Ce projet concernerait le recrutement de 200 Malgaches par an, auxquels on proposerait des engagements de trois années. Ils seraient recrutés à la campagne loin des grands centres à savoir : 60 Betsimisarakas du Sud de la province, 60 Betsileos dans la province de

---

<sup>666</sup> *Guide-annuaire de Madagascar et dépendances*. Tananarive : Imprimerie Officielle, janvier 1907.

<sup>667</sup> ANOM, MAD, GGM (Gouvernement général de Madagascar), Dossier D/6 : Lettre écrite par Henri Stiel le 24 août 1906 depuis son exploitation aurifère de Maintimbato au Gouverneur général de Madagascar.

Fianarantsoa et 80 Antaimoros dans la province de Mananjary. La Réunion offre en outre l'aller et le retour gratuit à la femme et aux enfants de l'engagé. Mais le nouveau Gouverneur de Madagascar ne se montre guère mieux disposé que son prédécesseur. Il se révèle même très hostile aux prétentions des Réunionnais : « J'ai le regret de vous faire connaître qu'il ne m'est pas possible d'accéder à votre demande, la main-d'œuvre dont dispose notre colonie étant à peine suffisante pour les besoins locaux. D'autre part, les essais antérieurement tentés ont donné lieu à de graves abus qu'il importe de ne pas laisser se renouveler »<sup>668</sup>.

Il est évident donc que les abus de Stiel, dont Gallieni s'était plaint au ministère, n'ont pas été oubliés. Il ne s'agit pas d'éviter l'exploitation de l'île ou de protéger les populations. Il s'agit avant tout de ne pas laisser des intérêts privés remettre en cause l'œuvre coloniale du pays. C'est une forme de monopole colonial que l'Etat entend mettre en place, ce qui n'empêche pas d'éventuels accords passés avec des compagnies agréées par les autorités coloniales.

### **III – Tentative d'immigration boer à Madagascar**

#### **Guerre des Boers et ses conséquences sur Madagascar**

La seconde guerre des boers débute en 1899 et dure jusqu'en 1902. Elle fut marquée par une répression dure imposée par les anglais aux Boers ; d'ailleurs, à la fin de la guerre, certains pensent à quitter le pays. Madagascar devient une terre d'exil pour des soldats et des officiers vaincus de la guerre des Boers. Cela ne concerne pas que Madagascar ; le sud-ouest africain, la Rhodésie, le Kenya, voient aussi arriver un certain nombre de Boers.

On trouve ainsi dans les archives trace de cette volonté d'immigration boer vers la Grande Île. Charles O' Connell s'est adressé au général Gallieni, le 5 décembre 1902, afin d'obtenir des renseignements sur les possibilités d'installation à Madagascar : « Désireux de changer de domicile, je m'adresse à vous personnellement, comme représentant de la République française pour obtenir ces renseignements : je désire savoir ainsi que mes amis, et un certain nombre de mes compatriotes, avec nos familles, les conditions sous lesquelles les fermes sont offertes, si ces emplacements sont salubres, ou celles-ci se trouvent situés, et quelles facilités nous seront offertes pour obtenir les matériaux et les bestiaux nécessaires pour commencer le travail ; il y a une grande quantité de mes compatriotes qui désirent immigrer du Transvaal, pour aller sous une forme de gouvernement plus douce que celle sous laquelle nous sommes à l'heure qu'il est : nous sommes préparés à prêter serment de fidélité à votre Gouvernement, et en cas

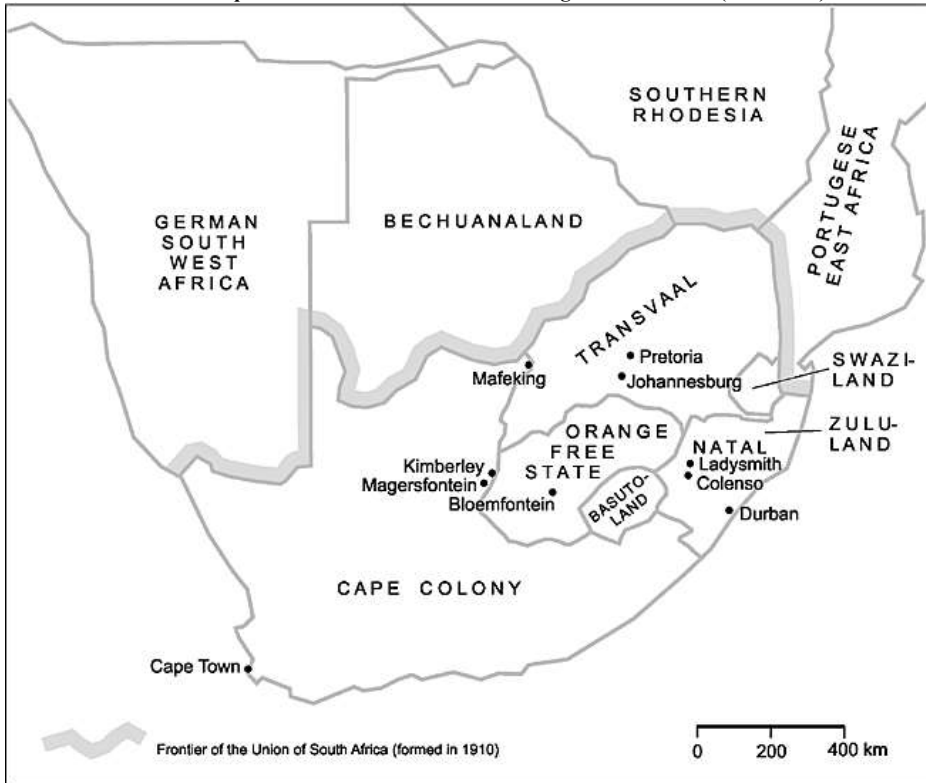
---

<sup>668</sup> ANOM, Fonds Gouvernement général, Madagascar, Dossier D/6, Réponse du ministère des colonies du 28 septembre 1906.

de guerre à servir pour la défense de la colonie, à partir de l'âge de 16 jusque 50 ans »<sup>669</sup>.

Marqués par la défaite et l'occupation anglaise de leurs terres, ces Boers veulent quitter leur pays. Le général Gallieni regarde cette demande avec intérêt. D'abord, il s'agit de colons blancs, ayant une expérience agricole. Ensuite, leur combat contre les Anglais ne peut qu'être regardé de façon sympathique par ce grand officier dans le contexte de l'Affaire Fachoda.

Carte de l'Afrique australe à la veille de la seconde guerre des Boers (1899-1902)



Toujours en 1902, le gouverneur Gallieni reçoit une délégation boer dirigée par les frères Reitz. Leur père, F.W. Reitz, a été président de l'Etat libre d'Orange (1888-1895) et secrétaire d'Etat de la République d'Afrique du sud (1898-1902). A ce titre, il reçoit l'ultimatum de la Grande-Bretagne qui met fin à la guerre anglo-boer<sup>670</sup>. Durant la guerre, l'un des fils Reitz, Deneys, s'était lié d'amitié avec un aide infirmier français. Celui-ci lui

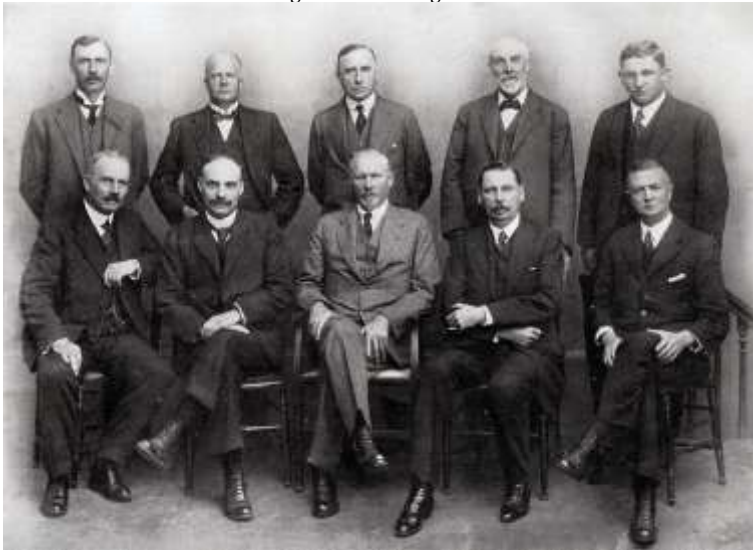
<sup>669</sup> ANOM, GGM, gouvernement général de Madagascar, dossier 6

<sup>670</sup> Durant la guerre, F.W. Reitz rejoignit ses quatre fils dans un commando. Il fut capturé avec deux de ses fils. Il signa le traité de paix sous les protestations. Ils partent alors pour l'Europe.

explique qu'en cas de défaite, ils pourraient aller à Madagascar. On retrouve deux frères Reitz après la défaite de 1902. Ils rencontrent le conseiller d'Etat Louis Herbette à Paris, qui les aide à préparer leur projet pour Madagascar, où ils arrivent la même année. Ils s'installent dans une vie simple de transporteur, mais trouvent que l'île a un climat malsain. Leur tentative ne dure pas. En 1905, à l'invitation de son ami le général Smuts, Deneys Reitz retourne en Afrique du sud. Son frère part pour Le Cap où l'un de ses parents lui a proposé un poste.

En 1904, un autre groupe de Boers visite Madagascar pour y étudier les possibilités d'installation. Il est dirigé par Stéphanus Petrus Erasmus Trichardt (1847-1907), petit-fils du Vortrekker Louis Trichardt. Il a été lieutenant-colonel pendant la guerre et a perdu sa femme. Ce groupe visite Tamatave et Tananarive. Reçu par le gouverneur Gallieni, il obtient l'autorisation de voyager à travers l'île<sup>671</sup>.

**Deneys Reitz (debout 2<sup>e</sup> à gauche), membre du gouvernement du Général Smuts en 1923 a tenté l'immigration à Madagascar entre 1902 et 1905**



Cette « grande commission » voyage à travers la côte est de Madagascar, puis revient à Tananarive. A la fin de ce voyage d'étude, les membres de cette commission informent le gouverneur qu'ils se prononcent contre l'installation à Madagascar. Ils avancent 3 raisons principales à cela :  
 - le statut institutionnel de l'église catholique. Pour ces calvinistes, tous fils de huguenots, c'était un critère décisif qui avait déjà joué contre l'immigration au Mexique.

<sup>671</sup> Brian M. Du Toit, *The Boers in East Africa: Ethnicity and Identity*. Greenwood Publishing Group, 1998.



- L'importance des zones de malaria.
- une expérience de fortes pluies.

Ces trois raisons justifient donc le départ des membres de cette commission et la fin de cette tentative d'immigration. Trichardt repart vers Dar el Salam. Il s'installe ensuite dans le sud-ouest africain allemand, actuelle Namibie.

En 1906, le Général Maritz vient à Madagascar pour s'y installer. Mais il abandonne ses plans après 6 mois. Il s'essaye au transport dans la Grande Île, s'installant un temps à Tuléar. Mais là encore, cette expérience tourne court et Maritz quitte Madagascar en 1907.

De ces exemples, on peut donc affirmer qu'entre 1902 et 1907, des Boers envisagent très sérieusement de s'installer à Madagascar. La Grande Île est proche du continent africain et sous administration française, donc d'un pays considéré comme rival de l'Angleterre. Mais ces Boers rencontrent à Madagascar des conditions bien différentes de celles qu'ils connaissaient dans le Transvaal. L'adaptation est difficile. A tel point que le nouveau Gouverneur de Madagascar, Augagneur, en arrive même à demander au Quai d'Orsay d'intervenir auprès du Foreign Office, afin qu'il enrayer « l'immigration à Madagascar de citoyens des anciennes Républiques sud-africaines »<sup>672</sup> : « Ils sont dépourvus de nuances, incapables par conséquent de fonder un établissement sérieux dans la colonie ».

### **Le Général boer Manie Maritz qui tenta de s'installer à Madagascar en 1906**



<sup>672</sup> ANOM, GGM, gouvernement général de Madagascar, dossier 6. Note du Gouverneur de Madagascar Augagneur en 1907 au ministre des colonies.

On peut également noter que les Anglais, après leur victoire, cherchent à se rallier les populations afrikaners, en leur accordant des privilèges au détriment des populations métisses et noires. Les tensions anglo-boers s'apaisent progressivement, les migrations de Boers diminuent fortement pour disparaître à partir de 1907. En sens inverse, le Transvaal envisage un temps le recrutement de travailleurs malgaches, mais cela n'aboutit pas. John Meiklejohn écrit le 31 janvier 1907 au gouverneur de Madagascar afin de recruter des Malgaches pour le Transvaal<sup>673</sup>. Cette région est alors en pleine croissance économique grâce aux mines d'or et de diamants notamment. Or la région, qui se remet de la guerre des Boers, manque de main-d'œuvre. Il propose un projet de recrutement de travailleurs à Madagascar pour les introduire au Transvaal pour des contrats de 3 ans. Meiklejohn tente de convaincre les autorités françaises en affirmant que les Malgaches pourraient ainsi se former au travail des mines, acquérant ainsi des compétences pour l'exploitation de nombreux gisements miniers à Madagascar. Mais le Gouverneur Augagneur répond le 1<sup>er</sup> mars 1907, qu'il n'est pas possible d'accéder à sa demande, la main-d'œuvre dont dispose la colonie étant à peine suffisante pour les besoins locaux. La même logique de refus de main-d'œuvre malgache s'applique donc au sud de l'Afrique comme à La Réunion.

## Conclusion

Guerre et colonisation ont généré des flux de population dans le sud-ouest de l'océan Indien. La colonisation du Vietnam a fait espérer aux planteurs l'espoir de main-d'œuvre abondante. Faute de candidats, on se rabat sur des prisonniers. Les premiers engagés étaient des prisonniers politiques, des patriotes vietnamiens, et des prisonniers de droit commun, qui ont trouvé dans l'engagement outre-mer un moyen d'échapper à l'internement dans leur pays. On comprend donc qu'ils n'aient guère voulu rester sur l'île, n'y étant pas venu de leur propre initiative. La Réunion a ensuite voulu tirer parti de la colonisation de Madagascar. Initiée par François de Mahy et soutenue par les grands planteurs, cette colonisation était motivée par deux préoccupations: terres malgaches et main-d'œuvre. Mais cette migration reste limitée, car les gouverneurs français de la Grande Île s'opposent au départ d'une population dont ils ont besoin pour mettre en valeur leur territoire. Madagascar devient ensuite une terre d'accueil pour des Boers fuyant leur pays passé sous contrôle anglais. Cette migration reste cependant limitée dans le temps entre 1902 et 1907. Elle est directement liée au contexte de la fin de la seconde guerre des Boers. Cette région du sud-ouest de l'océan Indien a ainsi connu des courants migratoires aux raisons

---

<sup>673</sup> ANOM, GGM, gouvernement général de Madagascar, dossier 6.

variées, économiques et géopolitiques, dans un contexte d'affirmation des empires coloniaux.